

Mai 2022

## Modification des primes du Régime d'assurance-vie de base en juillet 2022

### Tous les employés participant au Régime d'assurance-vie de base

Bonjour,

La présente a pour but de vous informer que votre prime du Régime d'assurance-vie de base (RAVB) sera modifiée le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les changements figureront sur votre bulletin de paie à compter du **7** ou du **21 juillet**, selon votre groupe d'employés.

#### Modifications au Régime d'assurance-vie de base

La remise de 25 % ne s'appliquera plus et les cotisations de prime pour le RAVB reviendront à leur niveau de 2020, comme suit :

Régime	Votre cotisation à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2020	Votre cotisation actuelle	Votre cotisation à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Régime d'assurance-vie de base	0,16 \$ par tranche de 1 000 \$ de couverture	0,12 \$ par tranche de 1 000 \$ de couverture	0,16 \$ par tranche de 1 000 \$ de couverture

Taxes applicables en sus.

Si vous êtes un employé à temps plein représenté par l'ACMPA, la modification figurera sur le bulletin de paie du 7 juillet 2022.

Si vous êtes un employé à temps plein membre du STTP-Urbain, du STTP-FFRS, de l'AOPC ou de l'AFPC, ou si vous êtes un employé à temps partiel, temporaire ou nommé pour une période déterminée, la modification figurera sur le bulletin de paie du 21 juillet 2022.

Pour obtenir plus de renseignements sur nos programmes d'avantages sociaux, visitez Intraposte et cliquez sur l'onglet Avantages sociaux, sous « Vous à Postes Canada ».

Pour toute question, veuillez communiquer avec AccèsRH par téléphone au 1 877 807-9090 ou par courriel à l'adresse [accesRH@postescanada.ca](mailto:accesRH@postescanada.ca).

Cordialement,



Julie Philippe  
Directrice générale, Rémunération totale